



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 6 mai 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière adjointe sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Josée Auger, décédée le 30 mars dernier à l'âge de 50 ans;
- Monsieur Henry Salman, décédé le 4 avril à l'âge de 69 ans;
- Monsieur Bruno Bélanger, décédé le 4 avril à l'âge de 25 ans;
- Madame Pasquale Aubry, décédée le 15 avril dernier à l'âge de 53 ans. Madame Aubry est la sœur de monsieur Stéphane Aubry, dessinateur et aide technique au Service du génie de la Ville de Boisbriand;
- Monsieur Serge Van-Wierts, décédé le 16 avril à l'âge de 86 ans;
- Monsieur Marc Londei, décédé le 20 avril dernier à l'âge de 47 ans ainsi que de son épouse Louise Bibeau.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2014-05-258
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par l'ajout de l'article 6 B) – Avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-992-11-6 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins;
- Par la correction à l'article 13 du montant de l'émission d'obligations, soit 14 090 000 \$ au lieu de 14 227 000 \$;
- Par l'ajout de l'article 26.1 – Projet pilote – Ajout de bacs à ordures au propriétaire qui en fait la demande moyennant une compensation.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Guy Lamarre

- Demande aux élus de faire circuler une pétition demandant une refonte sur la loi pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie.

Monsieur Martin Drapeau

- Revient sur la question posée par monsieur Dominic Descôteaux lors de la séance précédente laquelle était adressée à madame Lyne Levert;
- Coût des travaux de construction de l'usine d'épuration;
- Rôle du conseiller en faisant du porte-à-porte et de la levée de fonds;
- Vérification du processus d'appel par une firme externe;
- Poursuite de Construction Infrabec à son endroit.

Monsieur Desjardins

- Lumières de rue qui ne fonctionnent pas sur le boulevard Lionel-Bertrand.

RÉSOLUTION 2014-05-259

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 108 948 (FUTUR 15, RUE PANET) – ZONE R-1 303 – DOSSIER 1403-DM-239

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le futur immeuble résidentiel au 15, rue Panet, lot 2 108 948 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2521;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la norme maximale du rapport planchers/terrain à 0,53 pour l'immeuble projeté au 15, rue Panet, sur le lot 2 108 948 alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige un maximum de 0,35 dans la zone R-1 303.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-260
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-261
RÈGLEMENT RV-1563 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 1^{er} avril 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1563 décrétant l'acquisition d'équipement et la réfection du toit de l'hôtel de ville et un financement par emprunt au montant de 398 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-262
RÈGLEMENT RV-1560 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1560 décrétant l'installation d'un bâtiment multifonctionnel à la pépinière municipale et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-05-263
RÈGLEMENT RV-992-11-6 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-992-11-6 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

RÉSOLUTION 2014-05-264
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 20 mars au 23 avril 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-265
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mars au 15 avril 2014 montrant un total des activités de 4 225 108,69 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 377 936,77	
Activités financières d'investissement	254 757,68	
Total des chèques fournisseurs		3 632 694,45
Salaires – Dépenses	943 045,77	
Salaires - Déductions	(350 631,53)	
Total des salaires nets		592 414,24
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 225 108,69

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-266
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 16 avril 2014, révisée le 22 avril 2014, montrant un total de 161 867,63 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-267
APPROPRIATION DU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approprier le somme de 7 000 \$ du fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour l'acquisition du matériel nécessaire pour l'aménagement d'un trottoir de bois du parcours des créateurs au Centre d'interprétation de la nature, projet 710001.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-268
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-269
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE LA VILLE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2013 qui remercie l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2013, madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à consulter le « Sommaire des informations financières au 31 décembre 2013 » distribué dans la salle et commente les éléments prédominants.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Ville, monsieur André Drainville, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt du rapport financier du trésorier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-270
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 MAI 2014 AU MONTANT DE
14 090 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1294, RV-1298, RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1506, RV-1514, RV-1516, RV-1523, RV-1534, RV-1538, RV-1539, RV-1540, RV-1541 et RV-1543, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mai 2014, au montant de 14 090 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix Offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût réel %
Financière Banque Nationale inc.	98,65400	749 000	1,40000	2015	3,20715
		771 000	1,60000	2016	
		794 000	1,75000	2017	
		800 000	2,10000	2018	
		4 993 000	2,40000	2019	
		5 983 000	3,40000	2024	
Marchés Mondiaux CIBC inc. BMO Nesbitt Burns inc. RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,52600	749 000	1,40000	2015	3,21022
		771 000	1,50000	2016	
		794 000	1,70000	2017	
		800 000	2,05000	2018	
		4 993 000	2,35000	2019	
		5 983 000	3,40000	2024	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,38100	749 000	1,50000	2015	3,27287
		771 000	1,60000	2016	
		794 000	1,75000	2017	
		800 000	2,10000	2018	
		4 993 000	2,35000	2019	
		5 983 000	3,45000	2024	

ATTENDU que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE l'émission d'obligations au montant de 14 090 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Financières Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistante trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-271
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 MAI 2014 AU MONTANT DE
14 090 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 090 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1294	387 500 \$
RV-1298	195 200 \$
RV-1337	1 112 960 \$
RV-1369	1 374 000 \$
RV-1419	3 582 000 \$
RV-1426	1 469 936 \$
RV-1426	1 959 084 \$
RV-1432	533 300 \$
RV-1461	290 000 \$
RV-1506	13 000 \$
RV-1514	100 000 \$
RV-1516	50 000 \$
RV-1523	500 000 \$
RV-1534	350 000 \$
RV-1538	220 000 \$
RV-1539	317 000 \$
RV-1540	1 517 000 \$

RV-1541	75 000 \$
RV-1543	44 020 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 14 090 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 mai 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son assistante à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
938 GRANDE ALLEE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistante trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-272
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 MAI 2014 AU MONTANT DE
14 090 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 14 090 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros RV-1294, RV-1298, RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1506, RV-1514, RV-1516, RV-1523, RV-1534, RV-1538, RV-1539, RV-1540, RV-1541 et RV-1543, la Ville de Boisbriand émet des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 1° **cinq (5) ans** (à compter du 21 mai 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1294, RV-1298, RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1506, RV-1523, RV-1534, RV-1538, RV-1539, RV-1540, RV-1541 et RV-1543, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;
- 2° **dix (10) ans** (à compter du 21 mai 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1337, RV-1369, RV-1419, RV-1426, RV-1432, RV-1461, RV-1523, RV-1538, RV-1539, RV-1540 et RV-1543, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-273
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 21 MAI 2014 AU MONTANT DE
14 090 000 \$ - PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand aura le 20 mai 2014, un montant de 1 715 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 396 000 \$, pour une période de 10 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros RV-1294, RV-1298 et RV-1337;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 19 340 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 695 660 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 21 mai 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE la Ville de Boisbriand emprunte 1 695 660 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-274
SOUMISSIONS – FEUX D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE 2014, 2015 ET
2016 – CONTRAT 2014-1368**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les feux d'artifice de la Fête nationale pour les années 2014, 2015 et 2016, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)		
	2014	2015	2016
GFA PYRO (Concept Fiatlux inc.) 2000, rue Dandurand, bureau 100 Montréal (Québec) H2G 1Y9	16 000 \$	16 500 \$	16 500 \$
Lion Bleu Pyrotechnie inc. 1889, boul. Dagenais Ouest Laval (Québec) H7L 5A3	16 000 \$	16 500 \$	16 500 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 15 avril 2014.

D'accepter l'offre de 49 000 \$ (toutes les taxes comprises) de GFA PYRO (Concept Fiatlux inc.) celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour les feux d'artifice de la Fête nationale pour les années 2014, 2015 et 2016.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 761 04 634.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-275
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC PGA –
CONTRAT 2014-1369 – RÉGLEMENT RV-1547**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du parc PGA, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Charex inc. 14940, Louis-M.-Taillon Mirabel (Québec) J7N 2K4	753 000,00 \$
Construction Vert Dure inc. 106, rang Ste-Claire Ste-Anne-des-Plaines (Québec) JON 1H0	813 765,17 \$
Civisol inc. 3304, avenue Francis-Hughes #200 Laval (Québec) H7L 5A7	817 093,30 \$
Construction Axika inc. 3280, avenue de la Gare Mascouche (Québec) J7K 3C1	829 396,31 \$
Lavallée & Frères (1959) ltée 71, Rang de l'Équerre Laval (Québec) H7L 6A3	843 000,00 \$
Les Entreprises V.G. inc. 154, rue Hector Rosemère (Québec) J7A 4P6	847 218,58 \$
Lanco Aménagement inc. 1110, Place Verner Laval (Québec) H7E 4P2	891 886,95 \$
Bernard Paysagiste inc. 173, route du Canton Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1R7	948 978,36 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc. 11550 avenue Philippe-Panneton R.D.P, Montréal (Québec) H1E 4G4	957 589,98 \$
E2R inc. 11700, 4 ^e Avenue Montréal (Québec) H1E 3B3	984 505,75 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc. 10441, rue Balzac Montréal-Nord (Québec) H1H 3L6	1 000 483,13 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et de WSP Canada inc.;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 29 avril 2014.

D'accepter l'offre révisée de 748 343,51 \$ (toutes les taxes comprises) de Charex inc. celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour les travaux d'aménagement du parc PGA.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1547.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-276
SOUSSIONS – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE CACHÉE – CONTRAT 2014-1383 – RÈGLEMENT RV-1542

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Construction Vert Dure inc. 106, rang Ste-Claire Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	40 775,88 \$
Entreprise de pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	62 109,50 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	63 291,45 \$
Excavation S. Allard inc. 3245, rue Marconi Mascouche (Québec) J7K 3N6	64 901,55 \$
2633-2312 Québec inc. (Arthier Construction) 77, suite 7 A, rue Omer-DeSerres Blainville (Québec) J7C 5N3	66 628,01 \$
Groupe Dubé entrepreneur général inc. 1241, boulevard Dagenais Ouest Laval (Québec) H7L 0A5	67 202,89 \$

ATTENDU le rapport de WSP Canada inc. ainsi que l'état de vérification du Service du greffe, dans lesquels il est mentionné que la soumission de Construction Vert Dure inc. comporte des irrégularités la rendant irrecevable;

ATTENDU que la soumission du deuxième soumissionnaire, soit Entreprise de pavage Dion inc., est conforme;

ATTENDU que le budget prévu pour ce contrat (RV-1542) est dépassé de 26 766,53 \$ (taxes nettes incluses);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 1^{er} avril 2014;

D'accepter l'offre 62 109,50 \$ (toutes taxes incluses) d'Entreprise de pavage Dion inc., pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, celle-ci étant la plus basse offre conforme reçue;

D'approprier la somme maximale de 26 767 \$ à même le surplus accumulé de la Ville et la contribution au comptant du propriétaire conformément à l'entente approuvée à la présente séance suivant la résolution 2014-05-582;

D'imputer la somme de 29 258 \$ au Règlement RV-1542.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-277
SOUSSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES JEAN-PIERRE-FERLAND ET ÉMILE-NELLIGAN (COUCHE D'USURE) – CONTRAT 2014-1385 – RÈGLEMENTS RV-1451 ET RV-1504

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage sur les rues Jean-Pierre-Ferland et Émile-Nelligan (couche d'usure), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Réhabilitation Du O inc. 5270, boul. Cléroux Laval (Québec) H7T 2E8	46 749,98 \$
Asphalte Desjardins inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	47 083,31 \$
Constructions Anor (1992) inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	48 545,31 \$
Les Entreprises G. Desjardins 521, boul. Roland-Godard St-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	51 710,01 \$
Pavage des Moulins inc. 1036, rue Nationale Terrebonne (Québec) J6W 6B4	54 354,43 \$
Entreprise de pavage Dion inc. 20855, rue Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	80 942,20 \$

ATTENDU la vérification du Service du génie ainsi que l'état de vérification du Service du greffe, mentionnant que la soumission de Réhabilitation Du O inc. comporte des irrégularités la rendant irrecevable;

ATTENDU que la soumission du deuxième soumissionnaire, soit Asphalte Desjardins inc., est conforme;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 15 avril 2014.

D'accepter l'offre de 47 083,31 \$ (toutes les taxes comprises) de Asphalte Desjardins inc. pour les travaux de pavage sur les rues Jean-Pierre-Ferland et Émile-Nelligan (couche d'usure).

D'imputer la dépense aux Règlements RV-1451 et RV-1504.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-278
SOUSSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC PGA –
COLONNES LUMINEUSES – CONTRAT 2014-1386 – RÈGLEMENT
RV-1547

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement du parc PGA – colonnes lumineuses, la Ville n'a reçu aucune offre;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'absence de soumission dressé par la greffière, en date du 6 mai 2014.

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement du parc PGA – colonnes lumineuses.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-279
SOUSSIONS – PROCESSUS DE PRÉ-QUALIFICATION POUR
L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX –
CONTRAT 2012-1249 – ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES

ATTENDU que le 15 mai 2012, des soumissions dans le cadre du processus de pré-qualification (phase I) pour l'amélioration énergétique des bâtiments municipaux ont été ouvertes (contrat 2012-1249);

ATTENDU que suite à l'analyse des offres reçues lors de la phase I, trois (3) des quatre (4) offres ont été retenues;

ATTENDU qu'après analyse du projet par la Ville, la phase II de ce projet n'aura jamais lieu;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'annuler le processus d'appel d'offres dans le cadre du processus de pré-qualification pour l'amélioration énergétique des bâtiments municipaux;

D'informer les soumissionnaires retenus lors de la phase I du projet que le processus de pré-qualification pour l'amélioration énergétique des bâtiments municipaux a été annulé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-280
SOUSSIONS – MODIFICATION À LA SOUMISSION POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À
ROULETTES AU PARC JEAN-JACQUES-ROUSSEAU – CONTRAT
2014-1366 – RÈGLEMENTS RV-1523 ET RV-1546

ATTENDU qu'à la séance du conseil du 1^{er} avril 2014, le contrat pour les travaux de construction d'un parc de planche à roulettes au parc Jean-Jacques-Rousseau a été accordé en vertu de la résolution 2014-04-196 à Piscines Soucy inc., pour un montant de 385 113,25 \$;

ATTENDU qu'au devis original, le « snake-run » du parc de planche à roulettes était initialement prévu en asphalte;

ATTENDU que le Service des loisirs a demandé, lors de la réunion de démarrage du projet, de construire le « snake-run » en béton au lieu d'en asphalte;

ATTENDU que la demande du Service des loisirs a été analysée par la firme d'ingénierie mandatée au dossier, soit INGEMAX, laquelle recommande la modification;

ATTENDU que des frais supplémentaires au montant maximal de 71 520 \$ (taxes nettes incluses) devront être déboursés pour la réalisation de cette modification;

ATTENDU que les travaux ainsi que les honoraires supplémentaires en structure sont inclus dans ces frais;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier les travaux de construction de la partie « snake-run » du parc de planche à roulettes au parc Jean-Jacques-Rousseau par le remplacement de l'asphalte par du béton tel que recommandé.

D'approprier les sommes requises pour cette modification jusqu'à un maximum de 71 520 \$ toutes taxes incluses à même le surplus accumulé de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-281
PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 – DÉPÔT DU RAPPORT DÉTAILLÉ AU
31 DÉCEMBRE 2013**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt du rapport détaillé au 31 décembre 2013 du Plan stratégique 2012-2016, adopté le 1^{er} mai 2012, préparé par la direction générale en collaboration avec l'ensemble des représentants des services de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-282
STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE CACHÉE – SECTEUR
SUD DE L'AUTOROUTE A-640 – SIGNATURE D'UN ACTE D'ACCORD**

ATTENDU la résolution 2013-03-175, adoptée à la séance extraordinaire du 19 mars 2013, autorisant la signature d'une entente avec les propriétaires du 1573, rue Alexis-Carrel;

ATTENDU que les parties ont convenu de revoir les travaux en raison des soumissions obtenues, lesquelles dépassaient largement les montants prévus;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu de revoir l'entente de partage des coûts;

ATTENDU que le coût du projet est maintenant estimé à 65 666 \$ en plus des travaux exécutés par les propriétaires estimés à 18 502 \$;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le projet d'entente de partage des coûts pour la réalisation de travaux de stabilisation des berges daté du 15 avril 2014, tel que déposé;

DE répartir les dépenses comme suit :

- Travaux, honoraires professionnels et frais de financement jusqu'à concurrence de 37 000 \$ prévus au Règlement RV-1542 (50 % Ville et 50 % propriétaire concerné);

- Travaux et autres frais supplémentaires (estimés à 28 666 \$) à même une affectation du surplus accumulé de la Ville audit projet à 50 % pour la Ville (14 333 \$), l'autre 50 % (14 333 \$) étant payable comptant par les propriétaires avant l'octroi de la soumission;
- Contrepartie de la Ville pour le retrait de certains éléments 6 661 \$ à même une affectation du surplus accumulé audit projet (payable selon les conditions de l'entente);

D'affecter la somme de 20 994 \$ au surplus libre pour financer la partie que la Ville doit assumer en plus du Règlement RV-1542;

D'autoriser le trésorier à payer à même une affectation du surplus accumulé la contribution de 18 500 \$ prévue au Règlement RV-1542;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-283
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - CONSTRUCTION D'UNE
PARTIE DU PARC LINÉAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-
ALLÉE AINSI QUE D'AUTRES TRAVAUX — DOSSIER 1052 P-60 -
CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 160 786 - ANNULER LA
RÉSOLUTION 2014-04-217**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer le protocole d'entente 1052 P-60 dans le cadre des travaux d'aménagement d'un parc linéaire sur le lot 4 160 786 (soit le lot projeté 5 515 729) ainsi que la construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue des Grandes Tourelles sur le lot 4 761 374 (soit le lot projeté 5 490 077) et l'aménagement de deux (2) entrées charretières sur le lot 4 160 786 (soit le lot projeté 5 462 885).

DE s'engager à céder approximativement cinquante pour cent (50 %) du lot 4 160 786 (soit le lot projeté 5 515 728) suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis à cette fin par l'ingénieur et l'architecte du paysage responsables de la surveillance des travaux.

D'imputer les frais de 15 000 \$ pour la partie de la TPS et de la TVQ à même la réserve pour imprévus de la Ville.

D'annuler à toutes fins que de droit la résolution 2014-04-217 adoptée le 1^{er} avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-284
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE
RELOCALISATION DE SERVICES MUNICIPAUX SUR LE LOT 4 501 895
(FUTURS LOTS 5 437 196 ET 5 504 808) AINSI QUE SUR LE LOT
2 503 147 (FUTURS LOTS 5 504 809 ET 5 504 810) - ANNULER LA
RÉSOLUTION 2013-12-688 – DOSSIER 1052 P-58**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer le protocole d'entente 1052 P-58 pour les travaux de relocalisation des services municipaux (aqueduc, égouts pluvial et sanitaire) sur les lots 4 501 895 et 2 503 147, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit les lots projetés 5 437 196, 5 504 808, 5 504 809 et 5 504 810 ou tout autre numéro accordé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

DE s'engager à prendre possession du réseau d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis à cette fin par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'annuler la résolution 2013-12-688, adoptée le 3 décembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-285
AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SERVICE
D'ÉGOUT PLUVIAL POUR UN NOUVEAU STATIONNEMENT SUR LE
LOT 4 976 391 (RUE AMBROISE-LAFORTUNE) - SUBARU**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la firme Groupe Conseils WSP inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation requise pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 4 976 391 (rue Ambroise-Lafortune), suivant l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-286
ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT
4 160 786 PAR MONTONI BOISBRIAND S.E.C. – DOSSIER 1885**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est propriétaire du lot 4 160 786 situé le long du boulevard de la Grande-Allée;

ATTENDU que Montoni Boisbriand s.e.c. a présenté une offre d'achat pour environ cinquante pour cent (50 %) du lot 4 160 786 (lot projeté 5 515 728) afin d'inclure cette parcelle de terrain à son lot 4 761 374 pour la construction d'une nouvelle usine (Élopak);

ATTENDU que les parties ont convenu que la cession du terrain sera payable en travaux réalisés par Groupe Montoni (1995) Division Construction Inc. suivant les modalités contenues à une entente autorisée par la résolution 2014-04-217;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer l'offre d'achat présentée par Montoni Boisbriand s.e.c. ainsi que tout document pour donner suite à la présente dans le cadre des travaux d'aménagement d'un parc linéaire sur une partie du lot 4 160 786 (lot projeté 5 515 729) ainsi que la construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue des Grandes Tourelles sur le lot 4 761 374 (lot projeté 5 490 077) et l'aménagement de deux (2) entrées charretières sur le lot 4 160 786 (lots projetés 5 515 728 et 5 515 729), le tout conditionnellement à la signature du protocole d'entente 1052 P-60.

DE confirmer l'autorisation de la Ville au promettant acheteur d'avoir accès et de prendre copie des dossiers de toute autorité gouvernementale se rapportant au lot visé par la présente selon les termes et conditions prévus au paragraphe 4.1.1 de l'offre d'achat.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-287
PROJET PILOTE – AJOUT DE BACS À ORDURES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter le projet pilote pour l'année 2014 visant à fournir aux propriétaires d'immeubles en faisant la demande, des bacs additionnels moyennant une compensation de 200 \$ non divisible selon les ratios suivants, le tout dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement RV-992-11-6, à savoir :

TYPE	NOMBRE DE BACS ADDITIONNELS
2 à 5 logements	1
6 à 12 logements	2
16 logements et plus	3

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-288
INSCRIPTION – RENCONTRE RECYC-QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Madame Marlene Cordato, mairesse et le conseiller Daniel Kaeser à assister à la rencontre « Rendez-vous Recyc-Québec », le 27 mai 2014 à Laval.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02 110 00 496.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-289
SIGNALISATION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de la signalisation routière suivante :

« Stationnement interdit » dans la courbe de la rue de Galais au nord et à l'ouest de l'adresse 79.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-290
PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2014**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE proclamer à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec « *Journées de la culture* », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville porte à l'épanouissement de la culture sur son territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-291
TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'attribuer l'odonyme « Wilfrid-Dion » au parc situé sur le terrain de l'ancienne usine General Motors (GM) à Boisbriand sur le lot 3 937 344, lequel accueillera une place en hommage à l'usine et ses travailleurs.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-292
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- 275 \$ au Grenier Populaire pour l'année 2014.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-293
ADHÉSION – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE renouveler l'adhésion de la Ville au Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-De Blainville pour l'année 2014-2015, au montant de 20 \$ taxes incluses.

DE nommer Monsieur le conseiller Jonathan Thibault à titre de membre (catégorie 16-35 ans);

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-294
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2014 montrant un total mensuel de 1 579 594 \$ et un cumulatif de 4 972 051 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-295
MANDAT AUX PROCUREURS – USAGE NON CONFORME EN ZONE
AGRICOLE – ZONE A-508**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Alain Longval de l'étude Dunton Rainville pour tenter un recours auprès de la Cour Supérieure du Québec pour enjoindre les propriétaires du 3597, chemin de la Rivière-Cachée à respecter les usages permis dans la zone agricole A-508.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-296
BARILS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE ET COMPOSTEURS
- PROJET PILOTE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet pilote pour le remboursement d'un montant de 30 \$ pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie ou de composteurs sur présentation d'une facture d'achat.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-297
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – LOLË – 3160, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2515 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Lolë » au 3160, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation, préparée par Stickymedia, nommée Jun Amie Lolë, datée du 20 mars 2014 et comportant 1 page;
- description de la coupe des enseignes, préparée par Stichymedia, nommée Jun amie Lolë, révisée le 20 mars 2014 et comportant 1 page;
- description et coupe modifiées des enseignes, préparées par Stickymedia, nommées Jun Amie Lolë, révisées le 21 avril 2014 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-298
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – TIM HORTONS – 355, MONTÉE SANCHE –
ZONE C-2 135

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
 APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2517 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Tim Hortons » au 355, montée Sanche, dans la zone C-2 135 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- description des enseignes murales, préparée par Enseignes Leco, datée du 13 mars 2013;
- simulation visuelle, préparée par Nicholas Caragianis Architecte, datée du 19 mars 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-299
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – VOYAGES CAA – 2715, RUE D'ANNEMASSE –
ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
 APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2516 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Voyages CAA Québec » au 2715, rue d'Annemasse, dans la zone C-3 405 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Posimage, datées du 21 mars 2014;
- photo d'ensemble des enseignes existantes, datée du 13 février 2014.

Le tout conditionnellement à ce que la partie de droite, soit le logo CAA Québec, soit fabriqué en relief et non d'un boîtier lumineux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-300
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR TERRASSE EXTÉRIEURE – LA BELLE ET LA BOEUF – 3150,
AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2519 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une terrasse extérieure pour le projet « La Belle et La Bœuf » au 3150, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Jan Davis Architecte, daté du 7 mars 2014;
- simulation visuelle de la terrasse, préparée Jan Davis Architecte, datée du 7 mars 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-301
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR DEUX TERRASSES EXTÉRIEURES – RESTAURANT ZIBO – 2805,
PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2520 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale, la demande de certificat d'autorisation pour deux terrasses extérieures pour le projet « Restaurant Zibo » au 2805, promenade St-Honoré dans la zone C-3 406 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Jan Davis Architecte, daté du 17 mars 2014;
- simulation visuelle préparée par Jan Davis Architecte, datée du 17 mars 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-302
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – TIM
HORTONS – 355, MONTÉE SANCHE – ZONE C-2 135**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2518 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour le projet « Tim Hortons » implanté au 355, montée Sanche, dans la zone C-2 135, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Nicholas Caragianis Architecte, daté du 16 janvier 2014;
- deux simulations visuelles 3D préparées par Nicholas Caragianis Architecte, datées du 19 mars 2014;
- panneau des échantillons de matériaux de revêtements extérieurs, préparé par Sauvé, Poirier Architectes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-303
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – SUBARU RIVE-NORD – 4530, RUE
AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la demande de permis d'agrandissement et d'aménagement paysager de Subaru Rive-Nord implanté au 4530, rue Ambroise-Lafortune et plus amplement détaillée aux documents suivants

- perspectives couleurs préparées par NEUF Architectes, projet #10697, révisé le 19 mars 2014, pages A1000 et A1001;
- plan projet d'implantation préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, daté du 25 avril 2014, minute 16 141;
- plans d'architecture, incluant l'implantation, préparés par NEUF Architectes, révisés en date du 22 avril 2014, projet #10 697, comprenant les feuillets no : A001, A200 à A204, A400, A500 à A503, A600, A900 et A1000 à A1002 pour l'architecture et pour les plans de site les feuillets A100, A101, datés du 25 avril 2014;
- panneau des échantillons des matériaux de revêtements extérieurs.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-304
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL ET D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER – OCCASION RIVE-NORD – 4550, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-1 480

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 mars 2014 portant le no R-14-CU-2492 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale articles 79 à 84, la demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment commercial et l'aménagement paysager pour le projet « Occasion Rive-Nord » à être implanté au 4550, rue Ambroise-Lafortune sur le lot 4 778 031, dans la zone I-1 480 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- perspectives préparées par Neuf Architectes pour Montoni, datées du 19 mars 2014, projet # 10 697;
- plans d'architecture, incluant l'implantation, préparés par NEUF Architectes, révisés en date du 22 avril 2014, projet #10 734, comprenant les feuillets A001, A100, A200 à A202, A400, A500 à A503, A600 à A603, A900, A1000 à A1002,
- plan projet d'implantation préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, daté du 25 avril 2014, minute 16 142
- panneau d'échantillons de matériaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-305
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – QUINZE NORD – 1255, RUE DES
FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2524 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale comprenant le Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le projet « Quinze Nord » à être implanté au 1255, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle préparée par Gino Caron;
- plan d'implantation préparé par Ruccolo+ Faubert Architectes, daté du 13 mars 2014;

- plan d'architecture préparé par Ruccolo+ Faubert Architectes, daté du 25 février 2014;
- plan d'aménagement paysager préparé par DAA, daté du 19 mars 2014;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-306
 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
 D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 SWIMKO – BÂTIMENTS A ET B – AVENUE MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2530 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le projet de « Matériaux de construction Swimko » à être implanté aux 3101 à 3111 (bâtiment A), et 3121 à 3131 (bâtiment B), avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- projet de lotissement préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, portant la minute 21 596, daté du 23 janvier 2014;
- projet d'implantation projetée préparé et signé par Michel Anastasiu, architecte, datée du 3 mars 2014 et portant le numéro de projet 20032013;
- une série de plans d'architecture préparés et signés par Michel Anastasiu, architecte, datés du 3 mars 2014 et portant le numéro de projet 200113, comprenant les planches 2 à 8;
- deux perspectives préparées par Illustra;
- projet d'implantation, préparé Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 21 595, daté du 22 janvier 2014;
- plan de plantation (aménagement paysager) préparé par Francine Dion /Centre du Jardin Dion inc. daté du 13 mars 2014;
- échantillons des matériaux.

Le tout aux conditions suivantes :

- émission du projet de lotissement préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 21596, daté du 23 janvier 2014;
- signature des servitudes de passages et stationnement par la Ville de Boisbriand;
- entente avec le Service du génie pour la gestion des ordures et matières recyclables;
- approbation du raccordement et drainage du terrain par le Service du génie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-307
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
SWIMKO – BÂTIMENTS C ET D – AVENUE MOÏSHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2531 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le projet de « Matériaux de construction Swimko » à être implanté aux 3141 à 3151 (bâtiment C), et 3161 à 3171 (bâtiment D), avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- projet de lotissement préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 21 596, daté du 23 janvier 2014;
- une implantation projetée préparée et signée par Michel Anastasiu, architecte, datée du 3 mars 2014 et portant le numéro de projet 20032013;
- une série de plans d'architecture préparés et signés par Michel Anastasiu, architecte, datés du 3 mars 2014 et portant le numéro de projet 200113, comprenant les planches 2 à 8;
- deux perspectives préparées par Illustra;
- projet d'implantation, préparé Jean Godon, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 21 595, daté du 22 janvier 2014;
- plan de plantation (aménagement paysager) préparé par Francine Dion /Centre du Jardin Dion inc. daté du 13 mars 2014;
- échantillons des matériaux.

Le tout aux conditions suivantes :

- émission du projet de lotissement préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre sous la minute 21596, daté du 23 janvier 2014;
- signature des servitudes de passages et stationnement par la Ville de Boisbriand;
- entente avec le Service du génie pour la gestion des ordures et matières recyclables;
- approbation du raccordement et drainage du terrain par le Service du génie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-308
APPROBATION – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ÉLOPAK – 3720, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2014 portant le numéro R-14-CU-2522 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le projet « Élopak » à être implanté au 3720, avenue des Grandes Tourelles, sur le lot projeté 5 490 077 dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par GKC Architectes, daté du 14 avril 2014;
- deux perspectives 3D (P10 et P11), préparées par GKC Architectes, datées du 21 avril 2014;
- plan d'implantation préparé par PHB Arpenteurs-géomètres, daté du 10 avril 2014;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Beaupré Associés, daté du 28 avril 2014;
- panneau d'échantillons de matériaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-309
APPROBATION – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – DAMOTECH – 3620, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2014 portant le numéro R-14-CU-2512 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager du projet « Damotech » à être implanté au 3620, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- implantation du projet, plans du rez-de-chaussée et le l'étage, élévations et perspectives, préparés par Neuf architectes, datés du 21 février 2014, projet 10573, comprenant 12 pages;
- plans d'architecture, préparés par Neuf Architectes, datés du 22 avril 2014, projet 10573, comprenant 19 pages;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré Associés, daté du 22 avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-310
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'avril 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-311
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Marie-Claude D'Aigle	Secrétaire administrative au Service du génie à compter du 7 mai 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Amélie Fidelin Amandine Trolat	Animatrices étudiantes au Service des loisirs dans le cadre du programme d'échange Québec/France, à compter du 2 juillet 2014 et ne devant pas dépasser le 20 août 2014;

Mélissa Lebeault	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 7 mai 2014 et ne devant pas dépasser le 27 septembre 2014;
Julie Trubiano	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 22 mai 2014 et ne devant pas dépasser 22 août 2014;
Amélie Therrien	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 24 mai 2014 et ne devant pas dépasser 22 août 2014;
Pierre-Édouard Perron Frédéric Bélisle	Journaliers-commissionnaires au Service des loisirs à compter du 7 mai 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Karl Lambert Zélie P. Bélanger Priscilla Rock Gabriel Bergeron Luc Riendeau	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 7 mai 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Cédric Leblanc Katie Locas Matthieu Robitaille Maude Cartwright	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 7 mai 2014 et ne devant pas dépasser le 23 octobre 2014;
Tania Lobo	Technicienne en documentation au Service des loisirs à compter du 7 mai 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Mathieu Galarneau	Journalier au Service des travaux publics à compter du 7 mai 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

André Vaudry	Journalier-chauffeur au Service des travaux publics à compter du 7 mai 2014, le tout en respect avec l'article 4.01 c) de la convention collective SCFP;
Pier-Luc Primeau	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 7 mai 2014 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2014; Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 7 mai 2014 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-312
ENGAGEMENT – POSTE-CADRE DE CHEF DE DIVISION – ARCHIVES,
RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE JURIDIQUE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement de M^e Annie Dulude au poste cadre de chef de division, archives, régulier à temps complet au Service juridique à compter du 28 mai 2014.

D'accorder un salaire classe 6, échelon 120% de l'annexe B du « manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre ».

De bénéficier d'une période d'essai de 6 mois se terminant le 28 novembre 2014.

D'accorder selon l'expérience de M^e Dulude, pour fins de vacances seulement, l'équivalent de 5 années de service continu à l'embauche. Cette dernière bénéficiera de 4 semaines de vacances, dont 3 semaines payées dès son entrée en fonction.

D'accorder l'adhésion à l'assurance collective à compter du 28 mai 2014.

De bénéficier des clauses prévues au manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-313
ENGAGEMENT – POSTE-CADRE D'ADJOINTE À LA DIRECTION
GÉNÉRALE ET À LA MAIRIE CONTRACTUEL À TEMPS COMPLET –
REMPLACEMENT DE VACANCES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de madame Lynda Daunais au poste cadre d'adjointe à la direction générale et à la mairie à temps complet, à compter du 20 mai 2014.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-314
PERMANENCE – POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS, OPÉRATIONS/
PRÉVENTION/RCCI AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De confirmer la permanence de monsieur Dave Halley au poste de chef aux opérations, Opérations/Prévention/RCCI au Service de sécurité incendie à titre d'employé cadre à temps complet à compter du 18 avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-05-315
ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2014-04-256 – SIGNATURE DE LA
LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4A – SYNDICAT DES POMPIERS ET
POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du refus du travailleur de signer le projet de lettre d'entente numéro 4A à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Boisbriand.

DE rescinder la résolution numéro 2014-04-256 adoptée le 1^{er} avril 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-316
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES POMPIERS
ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer la lettre d'entente numéro 4B avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Boisbriand ayant trait à la nomination de Monsieur Stéphane Quevillon au poste de lieutenant.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-317
SÉJOUR INTERNATIONAL DES JEUNES – ÉTÉ 2014

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De désigner madame Éliane Filiatrault à titre de participante représentant la Ville de Boisbriand au séjour International des Jeunes à Sieradz en Pologne – Été 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-318
MESURES DISCIPLINAIRES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'entériner la mesure disciplinaire numéro 2014-02 prise à l'encontre d'un employé syndiqué pompier.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- États financiers – Excellente performance des quatre (4) dernières années, bonification des services aux citoyens, nombreux travaux de réfection, augmentation de services en culture - Excellent travail d'équipe des employés municipaux;
- Dossiers financiers importants de régler – Entre autres, le Centre d'excellence et le paiement des compensations de la taxe d'eau potable par la Communauté juive.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Condoléances à monsieur Dave McKinley, ancien conseiller municipal, suite à deux décès rapprochés de membres de sa famille;
- Vente de débarras – 4 fins de semaines autorisées – Ne requiert pas de permis;
- Invite les citoyens à participer à la fête des voisins du 7 juin prochain;
- L'agrile du frêne – Invite les citoyens à appeler la « Ligne verte ».

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Abris d'autos – à être enlevés;
- Tonte de gazon – encourage à laisser le gazon coupé sur le terrain;
- Travail de collégialité des membres du conseil;
- Bonne fête des mères.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Bingo intergénérationnel – 9 mai prochain;
- Semaine de la famille du 11 au 17 mai 2014.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Félicite le Club de photos de Boisbriand pour sa deuxième position ex aequo avec la Ville de Saint-Hubert au défi inter-club;
- Souligne les réalisations des entreprises Darcom, Jalbert Automatisation (PME de l'année au Québec) et O'Sole Mio.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Club de photo de Boisbriand - Exposition annuelle 20^e anniversaire à la Maison du citoyen et Place de la culture les 31 mai et 1^{er} juin. Entrée gratuite;
- Disponibilité d'un piano à la Maison du citoyen et Place de la Culture;
- Collecte de sang de la Ville – merci aux 184 donateurs;
- Journée du Grand Mac Don - le 7 mai;
- Journée de l'environnement - quatrième édition, le 31 mai Invite les citoyens à se rendre à la pépinière sur le chemin de la Côte Sud;
- Collectes de branches - La Ville a bonifié le service gratuit de collecte de branches, maintenant offert sans interruption, du 6 mai au 31 octobre. Inscription obligatoire auprès de la « Ligne verte »;

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Nettoyage de rues en cours;
- Marquage de la chaussée – débutera sous peu.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Revient sur l'article 34 de l'ordre du jour – Mandat aux procureurs; Dénouement souhaité.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Propreté des sentiers pédestres – Incite les citoyens à respecter la propreté de l'environnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Guy Lamarre
Article 44

Madame Martin Drapeau
Articles 5, 6, 12, 25 et 35

Monsieur Noël
Articles 5 et 23

RÉSOLUTION 2014-05-319

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 21 h 10.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME JOHANE DUCHARME, OMA
Greffière adjointe